

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 26 FÉVRIER 2020
À 17 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Monsieur le maire suppléant,	Raymond Rougeau
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Marco Bellefeuille Josianne Girard Renald Breault Kimberly St Denis Stéphanie Labelle
Est absent, Monsieur le maire,	Bruno Guilbault



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire suppléant Raymond Rougeau. Sara Parent St-Laurent, assistante à la directrice du Service du greffe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-59

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

3. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE CONTRACTUELLE POUR LA GRATUITÉ À L'ÉCOCENTRE – PROJET-PILOTE - SERVICES SANITAIRES MAJ INC.

4. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE D'OPÉRATION ET CONVENTION DE LOCATION AUX FINS DE L'EXPLOITATION ET DE LA GESTION DU PARC DES CASCADES – 9195-7399 QUÉBEC INC.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. DÉPÔT DE LA LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES ÉLIGIBLES À LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

6. MODIFICATION À LA RÉOLUTION N° 20-27 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 – SOCIÉTÉ D'HABITATION QUÉBEC

7. AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE SUBVENTION À SCOTTS CANADA – PROGRAMME « CULTIVEZ LE BONHEUR » - QUARTIER DU CITOYEN

8. DEMANDE D'AUTORISATION – MARCHÉ INTER-ÉGLISES DU VENDREDI SAINT

9. MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA MUNICIPALITÉ

10. EMBAUCHE – DIRECTEUR – SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

11. MESURES DISCIPLINAIRES – SUSPENSION SANS SOLDE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL (DOSSIER N° 50-0321)

12. DÉPART À LA RETRAITE – MONSIEUR GHISLAIN GERVAIS – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

13. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – CYBER-CIBLE

14. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 11 – ACCEPTATION DÉFINITIVE - TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE CHURCH ET D'UNE PARTIE DE LA 2^E AVENUE ET DE LA 3^E AVENUE – EXCAVATION CARROLL INC.

15. CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PAROLE AUX CONSEILLERS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

3. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE CONTRACTUELLE POUR LA GRATUITÉ À L'ÉCOCENTRE – PROJET-PILOTE - SERVICES SANITAIRES MAJ INC.

CONSIDÉRANT QUE la présente fait suite à la résolution numéro 20-36 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 janvier 2020 concernant la mise en place d'un projet de gratuité à l'Écocentre;

CONSIDÉRANT QUE ce projet-pilote sera applicable pour l'année 2020 et a pour but de permettre le dépôt à l'Écocentre, sans frais, d'un maximum de 3 verges cubes par unité résidentielle de matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD) d'origine résidentielle, sur présentation d'une preuve de résidence;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise en application de ce projet-pilote pour 2020, il y a lieu de signer une entente avec l'entreprise responsable de la gestion de l'Écocentre, soit Services sanitaires MAJ inc. (F.A.S. Compo recycle).

20-60 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente contractuelle à intervenir, ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000009 a été émis pour autoriser cette dépense.

4. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE D'OPÉRATION ET CONVENTION DE LOCATION AUX FINS DE L'EXPLOITATION ET DE LA GESTION DU PARC DES CASCADES – 9195-7399 QUÉBEC INC.

Abrogée par
la résolution
no 20-166

CONSIDÉRANT QUE l'entente concernant l'exploitation et la gestion du parc des Cascades avec l'entreprise 9195-7399 Québec inc. est échue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est disposée à conclure une nouvelle entente avec 9195-7399 Québec inc. pour une durée de 5 ans.

20-61 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la signature d'une entente d'opération et convention de location d'une durée de 5 ans avec l'entreprise 9195-7399 Québec inc. relativement à l'exploitation et la gestion du parc des Cascades.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre les parties, ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. DÉPÔT DE LA LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES ÉLIGIBLES À LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier doit dresser la liste des immeubles dont les taxes sont impayées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut ordonner au secrétaire-trésorier de procéder à la vente aux enchères des immeubles pour défaut de paiement des taxes.

20-62 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver la liste des mauvaises créances éligibles à la vente pour non-paiement de taxes.

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier pour transmettre à la MRC Matawinie, avant le 19 mars 2020, la liste des propriétés pour lesquelles des taxes sont dues à la Municipalité depuis au moins 2018 afin que la MRC entreprenne le processus de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier.

De mandater la directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe ou son représentant désigné à se porter adjudicataire, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, des immeubles non vendus.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser la directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe à demander les services de professionnels, arpenteurs et notaires, pour procéder aux vérifications qui s'imposent et à la description des lots relativement à cette vente.

D'autoriser la radiation des comptes relatifs à la taxation de rues.

6. MODIFICATION À LA RÉOLUTION N° 20-27 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 – SOCIÉTÉ D'HABITATION QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'inexactitude du montant représentant la quote-part de la Municipalité apparaissant à la résolution n° 20-27, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 janvier 2020, dans l'adoption des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de 10% de la Municipalité aurait dû se lire 12 011 \$ plutôt que 23 270 \$.

20-63 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De modifier la résolution n° 20-27 et le certificat de crédit n° 2020-000005 en conséquence.

7. AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE SUBVENTION À SCOTTS CANADA – PROGRAMME « CULTIVEZ LE BONHEUR » - QUARTIER DU CITOYEN

CONSIDÉRANT QUE Scotts Canada offre un programme de subvention « Cultivez le bonheur » adressé aux collectivités et organismes sans but non lucratif visant à préserver l'esprit de collectivité et le lien avec la nature pour la création durable de jardins communautaires et d'espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande de subvention auprès de ce programme pour le volet diversité communautaire dans le cadre de son projet de Quartier du citoyen.

20-64 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention à Scotts Canada pour le projet du quartier du citoyen.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

8. DEMANDE D'AUTORISATION – MARCHÉ INTER-ÉGLISES DU VENDREDI SAINT

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation pour une marche inter-Églises du Vendredi saint, le 10 avril prochain;

CONSIDÉRANT QU'une demande sera faite par la paroisse pour une assistance de la part de la Sûreté du Québec et des membres des Chevaliers de Colomb afin d'assurer la sécurité ainsi qu'une demande d'autorisation auprès du ministère des Transports.

20-65 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la tenue de la marche inter-Églises du Vendredi saint, le 10 avril prochain sur le territoire de la municipalité ainsi que sur les tronçons de route sous sa juridiction, sous réserve que les organisateurs obtiennent les autorisations nécessaires des autorités concernées.

9. MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité continue d'effectuer des modifications à sa gestion et à sa structure organisationnelle afin d'accroître son efficacité, son efficience ainsi que la qualité des services offerts à la population;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle structure implique la création d'un Service de l'urbanisme et de l'environnement, en remplacement du Service des permis et des inspections et par conséquent, la création d'un poste de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la nouvelle structure proposée, laquelle entrera en vigueur en le 16 mars 2020, le poste suivant relèvera désormais du Service de l'urbanisme et de l'environnement :

Responsable de l'environnement

20-66 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver les modifications proposées à la structure organisationnelle de la Municipalité et plus amplement décrites dans le préambule ci-haut mentionné, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution, le tout à compter du 16 mars 2020.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

10. EMBAUCHE – DIRECTEUR – SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un directeur afin d'assurer le bon déroulement des opérations du service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures, les entrevues, l'analyse et les recommandations soumises au conseil municipal.

20-67 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Monsieur Luc Boulianne au poste de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à compter du 16 mars 2020, lequel sera assujéti à une période de probation de 6 mois.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution, notamment en ce qui a trait au contrat de travail à intervenir.

11. MESURES DISCIPLINAIRES – SUSPENSION SANS SOLDE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL (DOSSIER N° 50-0321)

CONSIDÉRANT des gestes et/ou des comportements répréhensibles commis par un employé municipal (dossier n° 50-0321);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 94-2016 relatif aux pouvoirs et aux obligations additionnels du directeur général de la Municipalité, ce dernier peut suspendre un employé de ses fonctions;

CONSIDÉRANT la suspension sans solde imposée à l'employé concerné, le directeur général et secrétaire-trésorier fait rapport de cette suspension au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier s'est acquitté de ses obligations en vertu du Règlement numéro 94-2016.

20-68 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Le conseil municipal entérine la suspension imposée à l'employé municipal concerné (dossier n° 50-0321).

12. DÉPART À LA RETRAITE – MONSIEUR GHISLAIN GERVAIS – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon désire souligner le départ à la retraite de Monsieur Ghislain Gervais, lequel sera effectif le 19 avril 2020, et ce, après 3 ans de services.

20-69 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Qu'en signe d'appréciation pour ses années de services, un cadeau lui soit remis ainsi qu'une carte privilège rédigée de la façon suivante :

« Identifiée au nom de l'employé retraité lui donnant droit à une (1) inscription gratuite annuelle à l'une des activités indiquées dans la programmation des loisirs et l'accès gratuit pour tous les événements tenus et organisés par la Municipalité de Rawdon ».

Que cette carte sera non transférable, non monnayable et valide pour une période illimitée et transmise à chacun des services de la Municipalité afin d'en garantir la continuité au fil des années.

13. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – CYBER-CIBLE

CONSIDÉRANT une demande de soutien financier dans le cadre de la levée de fonds annuelle de l'organisme Cyber-cible afin de financer l'expansion de différents projets d'intégration sociale.

20-70 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un soutien financier de 100 \$ à l'organisme Cyber-cible.

Le certificat de crédit numéro 2020-000009 a été émis pour autoriser cette dépense.

14. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 11 – ACCEPTATION DÉFINITIVE - TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE CHURCH ET D'UNE PARTIE DE LA 2^E AVENUE ET DE LA 3^E AVENUE – EXCAVATION CARROLL INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 11 au montant de 112 867,09 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection d'infrastructures de la rue Church et d'une partie de la 2^e Avenue et de la 3^e Avenue réalisés par l'entreprise Excavation Carroll inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme d'ingénieurs CLA Experts-conseils inc. en date du 12 février 2020 et du chef de division de l'hygiène du milieu, M. Hugo Lebreux, en date du 19 février 2020, de procéder à l'acceptation définitive des ouvrages réalisés dans le cadre de ce projet.

20-71 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De prononcer l'acceptation définitive des travaux dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 112 867,09 \$, taxes incluses, à l'entreprise Excavation Carroll inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2017-00097.

15. CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PAROLE AUX CONSEILLERS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

20-72 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire suppléant déclare la présente séance du conseil levée à 17 h 54.

(signé) François Dauphin
François Dauphin
Directeur général et secrétaire-trésorier

(signé) Raymond Rougeau
Raymond Rougeau
Maire suppléant